

**Conseil communautaire**  
**Séance du lundi 13 avril 2015**  
**à 19h00**  
**5, rue du Bois des Gaules**  
**78720 LA CELLE LES BORDES**

**Procès-verbal**

**Conseil Communautaire du lundi 13 avril 2015**

Convocation du 7 avril 2015

Affichée le 7 avril 2015

**Présidence** : **POISSON** Jean-Frédéric

**Secrétaire de Séance** : **BOURGEOIS** Bernard

**Présents** : 52

**ALLES** Marc, **BARDIN** Dominique, **BATTEUX** Jean-Claude,, **BEHAGHEL** Isabelle, **BERTHIER** Françoise, **BODIN** Alain, **BONNET** Roland, **BONTE** Daniel, **BOURGEOIS** Bernard, **BRUNEAU** Jean-Michel, **BRUNSWICK** Isabelle, **CARESMEL** Marie-Pierre, **CAZANEUVE** Claude, **CONVERT** Thierry **CROZIER** Joëlle, **DARCQ** Patricia, **DAVID** Christine, **DEMICHÉLIS** Janny, **DEMONT** Clarisse, **DUCHAMP** Jean-Louis, **DUPRAT** Michèle, **GAILLOT** Anne-Françoise,, **GOURLAN** Thomas, **GUENIN** Monique, **HUSSON** Jean-Claude, **JEZEQUEL** Geneviève, **JUTIER** David, **LAMBERT** Sylvain, **LASRY-BELIN** Catherine, **LE MENN** Pascal, **LECLERCQ** Grégoire, **LECOURT** Guy, **MEMAIN** René, **MOREAUX** Eric, **OUBA** Jean, **PELOYE** Robert, **PETITPREZ** Benoît, **PICARD** Daniel, **PIQUET** Jacques, **POISSON** Jean-Frédéric, **POULAIN** Michèle, **QUÉRARD** Serge, **RANCE** Chantal, **ROBERT** Marc, **ROBIN** Bernard, **ROGER** Isabelle, **ROLLAND** Virginie, **ROSTAN** Corinne, **SAISY** Hugues, **SANTANA** Dominique, , **TROGER** Jacques, **ZANNIER** Jean-Pierre

**Absents représentés** : 13

**ALOISI** Henri (pouvoir à **BATTEUX** Jean-Claude), **BARBOTIN** Gaël (pouvoir à **PETITPREZ** Benoît), **BERTRAND** Louisa (pouvoir à **BONNET** Roland), **CHRISTIANNE** Janine (pouvoir à **POULAIN** Michèle), **GHIBAUDO** Jean-Pierre (pouvoir à **CAZANEUVE** Claude), **GNEMMI** Joëlle (pouvoir à **HUSSON** Jean-Claude), **HILLAIRET** Christian (pouvoir à **BARDIN** Dominique), **HOIZEY** Florence (pouvoir à **GOURLAN** Thomas), **LENTZ** Jacques (pouvoir à **DEMICHÉLIS** Janny), **MARESQ** Andrée (pouvoir à **PELOYE** Robert), **POUPART** Guy (pouvoir à **DARCQ** Patricia), **SALIGNAT** Emmanuel (pouvoir à **CONVERT** Thierry), **TROTIGNON** Jean-Luc (pouvoir à **SANTANA** Dominique),

**Excusés** : 3

**CHANCLUD** Maurice, **CHEVRIER** Philippe, **SCHMIDT** Gilles

**Votants**: 65

Monsieur Jean-Frédéric POISSON ouvre la séance du Conseil communautaire du 13 avril 2015 et procède à l'appel des présents et représentés.

Monsieur Bernard BOURGEOIS est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Le Président remercie monsieur Serge QUERARD d'accueillir cette séance dans sa commune et propose de débiter la séance.

### **CC1504AD01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2015**

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2015 a été élaboré sous l'égide de monsieur Roland BONNET.

Il a été adressé par voie électronique à tous les élus afin qu'ils en prennent connaissance, avant de le valider.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines du 12 décembre 2003 créant la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014363-0004 du 29 décembre 2014 modifié portant transformation de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline en Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Considérant que le secrétariat de la séance du 2 mars 2015 a été assuré par monsieur Roland BONNET,

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**-APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2015,

**-DONNE** tout pouvoir au président ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention.

Monsieur Jean-Frédéric POISSON laisse la parole à monsieur Claude CAZANEUVE afin qu'il présente la délibération suivante.

### **CC1504AD02 SIEED : présentation du rapport d'activité 2013**

Monsieur Claude CAZANEUVE indique que le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) a fait parvenir à la Communauté d'agglomération son rapport d'activité pour l'année 2013 et qu'il a été transmis à l'ensemble des élus communautaires.

Il convient donc à l'assemblée délibérante de prendre acte de ce rapport.

Il précise que, pour ceux qui souhaitent le consulter, ce document est disponible au siège de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines du 12 décembre 2003 créant la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014363-0004 du 29 décembre 2014 modifié portant transformation de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline en Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Considérant que la communauté d'agglomération a dans ses statuts la compétence d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que la communauté d'agglomération a délégué l'exercice de cette compétence, pour la commune de Mittainville et Gambaiseuil, au SIEED, lequel a transmis son rapport d'activité 2013,

Considérant le rapport d'activité 2013 du SIEED,

Après avoir entendu la présentation faite par monsieur Claude CAZANEUVE sur le rapport d'activité 2013 du SIEED,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité du SIEED pour l'exercice 2013,

**DONNE** compétence au Président ou à son représentant pour signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Les deux délibérations suivantes qui portent sur la mobilité sont remises sur table à chaque délégué communautaire.

Monsieur Jean-Frédéric POISSON propose à l'assemblée délibérante de les présenter conjointement.

Il indique que ce matin s'est tenu à la salle Antoinette Vernes un séminaire, au cours duquel ont été largement abordés le contenu de ce projet et les incidences sur l'activité de la communauté d'agglomération.

Le Président rappelle que ce projet regroupe plusieurs volets, dont certains existent déjà, comme les services de transports réguliers urbains, interurbains et scolaires déjà mis en œuvre sur le territoire.

Un autre volet rassemble de nouveaux services à la population sous la forme d'une expérimentation.

Tout cela vise à faire coexister 3 types de services :

- l'existant avec les transports,
- le covoiturage et l'autopartage mis en œuvre par la population du territoire au travers d'associations ou autres et qui pourraient être soutenus par la communauté d'agglomération,
- les transports alternatifs : tout ce qui concerne les services de transports en dehors des lignes régulières et qui permettent aux habitants du territoire de se déplacer à la demande ou rejoindre les réseaux de bus de leur domicile.

Monsieur Jean-Frédéric POISSON précise que ces deux délibérations se rapportent à ce troisième type de services et explique qu'un travail a été engagé, il y a environ 2 ans, d'une part avec la RATP et d'autre part Renault et Continental, de manière à déployer sur le territoire toutes les technologies liées aux véhicules électriques et autonomes.

Très prochainement, Rambouillet Territoires formalisera officiellement sa coopération avec Renault et la RATP pour le projet « Nouvelle France Industrielle », puis avec Continental et Renault pour tester à terme sur le territoire communautaire, le véhicule autonome dit « de niveau 4 » c'est-à-dire véhicule sans chauffeur.

Il conviendra donc que la communauté d'agglomération organise de manière très concrète et opérationnelle, les zones de tests afin que ces véhicules puissent circuler de façon expérimentale et que les constructeurs puissent ainsi contrôler le dispositif et la sécurité.

Les autorités publiques devront vérifier la réglementation au niveau du code de la route et ainsi tenir compte des conséquences du fait qu'un véhicule circule sans conducteur sur une voie publique.

Monsieur Jean-Frédéric POISSON rappelle l'enjeu de ce projet pour Rambouillet Territoires : être le premier lieu au monde d'expérimentation de la voiture autonome de niveau 4 (sans chauffeur), ce qui nécessite un certain nombre de décisions dont le détail sera communiqué dans les mois qui suivent.

Ainsi, le Président rappelle à l'assemblée délibérante la démarche entreprise :

Rambouillet Territoires a recensé avec Renault, la RATP, Continental et éventuellement Valéo un certain nombre de cas d'usage : modalités et trajets que les habitants du territoire ne peuvent effectuer avec les lignes de transports régulières mais qui pourtant représentent un réel besoin.

Il reprend quelques exemples comme :

- le trajet entre le centre bourg de Saint Arnoult en Yvelines et les communes de Bonnelles, Rochefort, Longvilliers (le parking de Longvilliers avec les communes avoisinantes), Ponthévrard.....
- accéder à la gare de Gazeran depuis la ZAC-BALF,
- le trajet entre la commune de la Celle Les Bordes et la départementale qui relie Rambouillet à Chevreuse et St Rémy les Chevreuse et la gare RER (accéder aux transports en commun pour les habitants de la Celle Les Bordes) .....

Les opérateurs industriels vont donc également tester ces cas d'usage proposés par Rambouillet Territoires, avec une participation financière de la communauté d'agglomération très réduite puisque les véhicules sont mis à disposition ainsi que les personnes qui les feront fonctionner et également les fluides : il n'y aura donc aucun coût qui sera impacté sur les habitants du territoire concernant cette phase d'expérimentation.

En dépenses d'investissement, Rambouillet Territoires accompagnera de deux manières ces différentes expérimentations :

- en recrutant une personne qui devra coordonner l'ensemble de ce projet dont le détail est donné dans la note qui a été transmise par mail vendredi 10 avril à l'ensemble des élus,
- en réalisant une étude de faisabilité afin de mettre en œuvre les cas d'usage cités dans une note transmise également par mail le 4 mars dernier.

Les partenaires souhaitent également connaître le degré d'engagement de la communauté d'agglomération. Pour ce faire, les services communautaires devront solliciter un bureau d'études, qui devrait représenter une dépense d'environ 30 000 € (des financements complémentaires seront également sollicités).

Le Président indique également que dans les dépenses d'investissement doit être pris en compte l'équipement du territoire en bornes électriques.

Il ajoute que Rambouillet Territoires doit piloter le côté opérationnel de ces expérimentations afin que ce projet ne devienne pas « un projet d'ingénieur » qui soit très au point techniquement mais qui ne tienne pas compte des souhaits des citoyens : il est essentiel de faire valoir le point de vue et les besoins des habitants du territoire, les élus étant quant à eux le relai privilégié institutionnel.

Monsieur Jean-Frédéric POISSON informe l'assemblée délibérante qu'un groupe de pilotage « mobilité » a été mis en place et rappelle qu'il est constitué d'élus communautaires et municipaux.

D'autres élus peuvent encore venir se joindre à ce groupe de travail et invite les communes à se rapprocher de la direction générale.

Il précise que cette expérimentation se présente sous deux formes, ce qui justifie les deux délibérations présentées ce soir :

- la première délibération concerne le projet Autonomia : expérimentation qui porte sur des systèmes de navigation embarqués visant à « automatiser » petit à petit la conduite des véhicules, pilotée par Continental

avec des opérateurs étrangers qui testent en France les vitesses pour les véhicules autonomes, dans des environnements ruraux pour s'orienter ensuite vers des zones plus rurales.

Afin de connaître le comportement complet de ces véhicules, Continental réalise également des tests de vitesse en Allemagne mais à grande vitesse sur autoroute.

- La seconde délibération porte sur le projet Nouvelle France Industrielle, piloté par la RATP en lien avec le ministère de l'Economie de Bercy. Elle précise les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour expérimenter à terme, d'une part le véhicule de transport individuel « Tornado » (véhicule autonome de Renault) et d'autre part permettre à la RATP de tester les transports collectifs autonomes (moyens de transports qui s'adressent à un groupe de personnes).

Le Président précise que pour ces deux délibérations le Conseil communautaire est invité à prendre les mêmes engagements, à la différence qu'Autonomia (1<sup>er</sup> délibération) demande à la communauté d'agglomération d'être partenaire officiel de cette expérimentation.

Il ajoute qu'elles sont bien distinctes car elles concernent deux projets différents : les sollicitations des opérateurs ne sont pas les mêmes mais cela permet à Rambouillet Territoires d'être présent sur les deux types de projets.

En ce qui concerne le calendrier, monsieur Jean-Frédéric POISSON indique que demain doit avoir lieu un déjeuner de travail avec Renault, Continental et la RATP ainsi que le cabinet conseil de la RATP, de manière à travailler sur la convention à réaliser entre Rambouillet Territoires et la RATP puis Renault, dans le cadre du projet « Tornado », afin que la communauté d'agglomération puisse commanditer l'étude, la réaliser, faire connaître ses conclusions dès le mois de juillet et engager ensuite un travail sur ce qui reviendra de la responsabilité de la communauté d'agglomération : l'aménagement de places, la signalétique particulière, les investissements sur la voirie permettant à cette expérimentation de se dérouler (privatiser un ou plusieurs tronçons de voiries du territoire afin que les véhicules puissent rouler).

Ainsi, l'étude devra débuter dès le mois de mai de manière à ce que les trois mois suivants soient productifs.

Le Président invite donc les services communautaires à travailler dans ce sens (passer par des appels d'offre simplifiés que le droit autorise).

Avant d'ouvrir le débat, monsieur Jean-Frédéric POISSON précise que dans les deux délibérations qui sont soumises aux suffrages de l'assemblée délibérante, l'engagement unique de Rambouillet Territoires est de rendre possible cette expérimentation.

Il invite les élus à s'exprimer sur ce sujet.

- Suite à la question de monsieur Jean OUBA, le Président répond que le ministère de l'Economie ne décide de rien, il constate uniquement les projets proposés.

Il explique que l'Etat a laissé la possibilité aux industriels de présenter des plans d'action en vue de la revitalisation industrielle de la France sur 34 secteurs d'activités.

Le projet des véhicules autonomes a été confié à Renault et à la RATP qui doivent trouver les modalités pour que ce projet puisse se réaliser.

Des financements publics seront ensuite fléchés par le biais d'une enveloppe comprise entre 3 000 000€ et 4 000 000€ et qui s'étendra sur 3 ans.

Il signale que pour le moment cette enveloppe n'apparaît pas dans le budget de l'Etat, ce projet n'étant pas encore totalement arrêté.

Il précise aux élus que la communauté d'agglomération a été choisie pour plusieurs raisons :

- par rapport à sa capacité de réagir et de décider rapidement que d'autres territoires n'ont peut-être pas démontré,
- ce projet rentre dans la ligne stratégique déterminée sous le mandat précédent pour le projet du territoire,
- la situation géographique de la communauté d'agglomération, située à 50 km de Paris, avec un territoire périurbain connecté et des systèmes de transports classiques permettent à Renault et à la RATP de tester

toutes les situations dont ils ont besoin : Rambouillet Territoires rassemble toutes les caractéristiques utiles à la RATP et Renault pour cette expérimentation.

- Monsieur Jean-Pierre ZANNIER intervient en précisant que ces deux délibérations permettent d'une part de recruter un chargé de mission et d'autre part de mettre à la disposition des voies pour l'expérimentation.

Cependant, il souhaite avoir quelques précisions comme par exemple le nombre de kilomètres de voies à mettre à disposition pour les essais expérimentaux, la qualité du revêtement, le type de voies (privées ou publiques).....

Monsieur Jean-Frédéric POISSON explique que la première délibération « formalise » le recrutement qui a été présenté devant le Conseil lors du vote du budget : un chargé de mission recruté en CDD et pour la durée du projet.

En revanche, cette délibération manifeste formellement l'engagement de la communauté d'agglomération dans ce projet.

En ce qui concerne le type de voiries, cela fait partie des critères qui doivent être clarifiés mais il n'est pas nécessaire qu'elles aient un revêtement spécifique.

Il précise que le Conseil sera saisi pour avis sur ce point.

- En ce qui concerne le recrutement d'un chargé de mission, monsieur David JUTIER revient sur les termes de la délibération qui mentionne :

*« le recrutement d'un chargé de mission "transports et mobilité" qui aura pour mission de conduire l'ensemble du volet mobilité du projet de territoire et notamment les actions en faveur de l'expérimentation sur le territoire communautaire de véhicules autonomes. »*

Il s'interroge sur la pérennisation de cet emploi puisqu'il est précisé que la personne devra également conduire l'ensemble du volet mobilité, sa mission s'étendant donc au-delà du projet de véhicules autonomes ?

Ainsi, il souhaite connaître les autres points que cet agent aura à gérer concernant la mobilité sur le territoire communautaire.

Le Président indique qu'il ne peut apporter une réponse précise sur ce qu'il adviendra de cette personne au terme des trois ans, l'objectif étant d'intégrer ce volet mobilité dans la compétence transport au sein des services de la communauté d'agglomération.

A terme, Rambouillet Territoires aura d'autres types de besoins et ce projet aura pris de l'importance.

Par conséquent, monsieur Jean-Frédéric POISSON précise que cet emploi aura probablement vocation à être pérennisé. Mais au vu des incertitudes qui existent encore sur ce projet, il était préférable de proposer pour le moment un recrutement avec un CDD de 3 ans.

En ce qui concerne les missions qui seront confiées à cet agent, elles sont spécifiées dans la note qui a été transmise aux élus par mail vendredi soir dernier (10 avril).

Toutefois il ajoute qu'elles s'appliqueront à tous les aspects qui ont vocation à concerner le déplacement des habitants du territoire, quel que soit le mode ou le trajet (co-voiturage, autopartage.....).

Des élus référents pourront également être sollicités. Pour ce faire, monsieur Serge QUERARD doit réunir le groupe de travail dans peu de temps.

L'assemblée délibérante ne souhaitant plus intervenir sur ce sujet, monsieur Jean-Frédéric POISSON propose de mettre aux voix ces deux délibérations

**CC1504AD03 Mobilité : projet expérimental Autonomia dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'Union européenne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines du 12 décembre 2003 créant la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014363-0004 du 29 décembre 2014 modifié portant transformation de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline en Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu le projet de territoire adopté par délibération du Conseil communautaire n°CC1210AD10 du 1<sup>er</sup> octobre 2012,

Vu le budget primitif 2015 adopté par délibération du Conseil communautaire n°1503FI02 du 30 mars 2015 prévoyant l'inscription d'une enveloppe budgétaire pour l'opération 15-815,

Vu que les élus communautaires ont choisi un modèle de développement du type « **smart city** » pour bâtir un projet de territoire qui s'appuie sur l'expérimentation et l'innovation en vue d'associer :

- développement économique,
- préservation de la qualité de vie,
- mise en œuvre de réseaux intelligents.

Considérant qu'au cours du mandat 2014/2020, 6 grands types d'investissement et de services sont à déployer :

- transports, mobilité
- couverture numérique & e-services
- télécentre, télétravail
- tourisme rural et vert
- ressources naturelles du territoire dont agriculture et sylviculture
- tutorat, formation, transmission du savoir,

Considérant que les élus ont confirmé à plusieurs reprises leur volonté de donner la priorité à la mobilité et aux e-services pour les années 2015/2016 en privilégiant une démarche living lab ou laboratoire vivant ; démarche qui s'est d'ailleurs imposée comme le fil conducteur du projet de territoire dans son ensemble : un appel aux industriels et aux acteurs économiques pour venir tester de nombreux produits et services et une participation active des citoyens,

Considérant que c'est dans ce cadre qu'une expérimentation de véhicules électriques de services est conduite en partenariat avec *Bolloré* depuis novembre 2013 et qu'une expérimentation de véhicules électriques connectés est à l'étude avec *France Craft* et *Orange* depuis décembre 2014,

Considérant que c'est également dans ce cadre que des discussions ont été engagées avec Continental depuis fin 2014 en vue d'être partenaire officiel et territoire d'expérimentation du consortium AUTONOMIA constitué pour développer le véhicule intelligent autonome dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'Union européenne (H2020 : ce programme regroupe les financements de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation et s'articule autour de trois grandes priorités : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux),

Considérant qu'à ce jour, le consortium Autonomia regroupe une quinzaine de partenaires dont :

- *Renault* et son centre R & D situé au Technocentre de Guyancourt, à quelques km de Rambouillet
- l'University Collège de Berkeley en Californie et son laboratoire de recherche,

Considérant que dans la perspective de cette participation, il convient que la communauté d'agglomération prévoit :

- le recrutement d'un chargé de mission « transports et mobilité » qui aura pour mission de conduire l'ensemble du volet mobilité du projet de territoire et notamment les actions en faveur de l'expérimentation sur le territoire communautaire de véhicules autonomes.

- d'initier, avec les communes et l'ensemble des pouvoirs publics concernés, l'ensemble des démarches encadrant la mise à disposition d'infrastructures du territoire à la réussite de cette expérimentation

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**  
**1 abstention : JUTIER David**

**-DECIDE** que la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires soit territoire d'expérimentation pour le projet du consortium Autonomia,

**-DECIDE** que la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires soit partenaire officiel du consortium Autonomia,

**-DECIDE** la création d'un poste de Chargé de mission en transports-mobilité à temps complet pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement à deux reprises, ne pouvant dépasser au total trois années,

**-AUTORISE** le président de la communauté d'agglomération à effectuer toutes démarches auprès des partenaires potentiels notamment financiers,

**-DONNE** tout pouvoir au président ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention.

Fait à La Celle les Bordes, le 13 avril 2015.

<b>CC1504AD04 Mobilité : projet expérimental dans le cadre du 21<sup>ème</sup> appel à projets de Recherche et Développement du Fonds Unique Interministériel (FUI)</b>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines du 12 décembre 2003 créant la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014363-0004 du 29 décembre 2014 modifié portant transformation de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline en Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu le projet de territoire adopté par délibération du Conseil communautaire n°CC1210AD10 du 1<sup>er</sup> octobre 2012,

Vu le budget primitif 2015 adopté par délibération du Conseil communautaire n°1503FI02 du 30 mars 2015 prévoyant l'inscription d'une enveloppe budgétaire pour l'opération 15-815,

Vu que les élus communautaires ont choisi un modèle de développement du type « **smart city** » pour bâtir un projet de territoire qui s'appuie sur l'expérimentation et l'innovation en vue d'associer :

- développement économique,
- préservation de la qualité de vie,
- mise en œuvre de réseaux intelligents.

Considérant qu'au cours du mandat 2014/2020, 6 grands types d'investissement et de services sont à déployer :

- transports, mobilité



- couverture numérique & e-services
- télécentre, télétravail
- tourisme rural et vert
- ressources naturelles du territoire dont agriculture et sylviculture
- tutorat, formation, transmission du savoir,

Considérant que les élus ont confirmé à plusieurs reprises leur volonté de donner la priorité à la mobilité et aux e-services pour les années 2015/2016 en privilégiant une démarche living lab ou laboratoire vivant ; démarche qui s'est d'ailleurs imposée comme le fil conducteur du projet de territoire dans son ensemble : un appel aux industriels et aux acteurs économiques pour venir tester de nombreux produits et services et une participation active des citoyens,

Considérant que c'est dans ce cadre qu'une expérimentation de véhicules électriques de services est conduite en partenariat avec *Bolloré* depuis novembre 2013 et qu'une expérimentation de véhicules électriques connectés est à l'étude avec *France Craft* et *Orange* depuis décembre 2014,

Considérant que c'est également dans ce cadre que des discussions ont été engagées avec la RATP et Renault depuis l'été 2014 en vue d'accueillir sur le territoire communautaire les premières expérimentations de véhicules autonomes, identifiés comme un des « 34 projets de reconquête pour dessiner la France industrielle de demain ».

Considérant que dans la perspective de cette participation, il convient que la communauté d'agglomération prévoit :

- le recrutement d'un chargé de mission « transports et mobilité » qui aura pour mission de conduire l'ensemble du volet mobilité du projet de territoire et notamment les actions en faveur de l'expérimentation sur le territoire communautaire de véhicules autonomes.
- d'initier, avec les communes et l'ensemble des pouvoirs publics concernés, l'ensemble des démarches encadrant la mise à disposition d'infrastructures du territoire à la réussite de cette expérimentation
- de participer à une étude d'opportunité conduite par la RATP ayant pour finalité le dépôt d'un dossier de financement dans le cadre du 21<sup>ème</sup> appel à projets de Recherche et Développement du Fonds Unique Interministériel (FUI),

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**  
**1 abstention : JUTIER David**

**-DECIDE** que la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires soit territoire d'expérimentation pour le projet expérimental dans le cadre du 21<sup>ème</sup> appel à projets de Recherche et Développement du Fonds Unique Interministériel (FUI),

**-DECIDE** que la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires participe à l'étude d'opportunité conduite par la RATP ayant pour finalité le dépôt d'un dossier de financement dans le cadre du 21<sup>ème</sup> appel à projets de Recherche et Développement du Fonds Unique Interministériel (FUI) ou de tout autre dispositif de financement public,

**-DECIDE** la création d'un poste de Chargé de mission en transports-mobilité à temps complet pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement à deux reprises ne pouvant dépasser trois années,

**-AUTORISE** le président de la communauté d'agglomération à effectuer toutes démarches auprès des partenaires potentiels notamment financiers,

**-DONNE** tout pouvoir au président ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention.

Fait à La Celle les Bordes, le 13 avril 2015.

Monsieur Jean-Frédéric POISSON s'engage à revenir devant l'assemblée délibérante afin de rendre compte de l'évolution de ce projet.

Il cède ensuite la parole à madame Anne-Françoise GAILLOT afin qu'elle présente la délibération suivante.

<b>CC1504DI01 Coût d'objectif des travaux de l'opération « réhabilitation-extension de la piscine communautaire des Fontaines »</b>
---

Comme précisé lors du précédent Conseil communautaire, madame Anne-Françoise GAILLOT communique à l'assemblée délibérante le résultat des plus et moins-values qui ont été actées :

-coût d'objectifs travaux : 12 362 240,68 € HT.

Elle signale que les services de la communauté d'agglomération sont en négociation avec l'agence COSTE et le groupement concernant leurs honoraires, une réponse devrait aboutir début mai.

Ainsi, elle s'engage à transmettre au prochain Conseil communautaire de mai un montant, toutes dépenses confondues.

Monsieur Dominique BARDIN regrette qu'un montant de travaux soit arrêté alors que certains points restent encore sans réponse comme par exemple le problème du stationnement.

Il revient également sur la délibération présentée ce soir et juge que sa rédaction ne permet pas à l'assemblée délibérante (et encore moins aux habitants du territoire) d'avoir une idée précise des travaux puisqu'il est mentionné « l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.....hors caractéristiques optionnelles ».

Ainsi il propose que soit remplacé le terme « coût de travaux » par « coût de programme toutes dépenses confondues », sans faire référence aux caractéristiques optionnelles.

Il estime également que le terme « plafond de dépenses » serait plus approprié que « coût d'objectif », ce dernier supposant que la communauté d'agglomération vise à l'atteindre mais se permet également de le dépasser.

Madame Anne-Françoise GAILLOT répond que « coût d'objectif » est la dénomination classique employée dans ce type de marché ; l'agence COSTE s'engage sur ce coût indiqué mais ne peut le dépasser. En revanche, il peut le diminuer.

Elle explique également que les caractéristiques optionnelles correspondent à tout ce que la communauté d'agglomération a retenu au niveau du marché si le prix, à l'ouverture des plis, s'avère moins important que ce qui a été estimé, comme par exemple le bassin inox pour le bassin olympique.

Monsieur Jean-Frédéric POISSON rappelle aux élus que tout cela était détaillé dans la note transmise pour le Conseil de travail qui s'est réuni le 30 mars 2015.

Monsieur Dominique BARDIN approuve les explications de madame Anne-Françoise GAILLOT mais insiste sur le fait que la délibération présentée ne permet pas à chacun d'avoir une idée précise des travaux, la somme indiquée est en HT et le montant de 18 000 000 € toutes dépenses confondues ne comprend pas seulement que la TVA.

Madame Anne-Françoise GAILLOT signale que la prochaine délibération prendra en compte les frais de maîtrise d'œuvre, la revalorisation des frais de maîtrise d'œuvre qui sont une estimation, le SPS, le bureau de contrôle etc.....

Elle précise également qu'une fiche opération dans laquelle seront détaillés tous ces montants sera jointe à la prochaine délibération.

Toutefois elle précise que tant que la négociation avec l'agence COSTE n'a pas abouti, il est difficile aux services de la communauté d'agglomération de fournir un chiffre précis.

Elle confirme néanmoins que ce chiffre devrait être de l'ordre de 18 000 000 € toutes dépenses confondues.

Monsieur Jean-Pierre ZANNIER indique que la maîtrise d'œuvre est composée de plusieurs entreprises et architectes et souhaite savoir si ce groupement est solidaire, ce qui serait préférable dans le cas où l'un d'eux ferait faillite.

Il signale que si ce n'est pas le cas, Rambouillet Territoires devra renégocier avec un autre bureau d'études.

Madame Anne-Françoise GAILLOT indique ne pouvoir répondre précisément à cette question.

Le Président confirme qu'une réponse sera apportée très prochainement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines du 12 décembre 2003 créant la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014363-0004 du 29 décembre 2014 modifié portant transformation de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline en Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu la délibération n°CC1207AD06 du Conseil communautaire du 09 juillet 2012, décidant de retenir le scénario 2 « Réhabilitation-extension » dans le cadre du devenir de la Piscine Communautaire des Fontaines et de définir un coût global d'opération (y compris honoraires et aléas chiffrés) pour un montant maximum de 16 127 478 € Toutes Dépenses Confondues,

Vu la délibération n°CC1211SP01 du Conseil communautaire du 26 novembre 2012, approuvant le programme technique détaillé de l'opération,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux était estimé à 11 millions d'euros HT (valeur juin 2012),

Considérant qu'il convient de valider l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux C<sub>2</sub> (à l'issue de la mission APD) / Coût d'Objectif arrêté pour un montant de 12 362 240,68 € HT (valeur mars 2015), hors caractéristiques optionnelles,

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité,**

**9 abstentions : BARDIN Dominique, BODIN Alain, CAZANEUVE Claude, CONVERT Thierry, HILLAIRET Christian, JUTIER David, POUPART Guy, TROGER Jacques, ZANNIER Jean-Pierre,**

**1 contre : DARQC Patricia**

**ARRETE** l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux C<sub>2</sub> / Coût d'Objectif à un montant de 12 362 240,68 € HT (valeur mars 2015), hors caractéristiques optionnelles.

**PRECISE** que les incidences financières en résultant seront imputées aux codes correspondants du budget communautaire.

**DONNE** tout pouvoir au Président, ou à son représentant, pour signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Fait à La Celle Les Bordes, le 13 avril 2015

Monsieur René MEMAIN prend la parole afin de présenter la délibération suivante.

**CC1504DE01 Parc d'activités Bel Air – la Forêt : vente d'un terrain de l'ordre de 10 200 m<sup>2</sup> à l'association Confiance-Pierre Boulenger (parcelle D368)**

Il explique que le service développement économique de la communauté d'agglomération a été sollicité fin 2011 par l'association Confiance-Pierre Boulenger en vue de l'acquisition d'une parcelle sur le Parc d'activités Bel-Air la forêt d'une superficie de 10 000 m<sup>2</sup>.

A l'aide d'une projection, il indique l'endroit précis de ce terrain à l'assemblée délibérante et présente l'Association Confiance – Pierre Boulenger : association d'utilité publique qui gère des structures d'accueil pour les enfants, adolescents et les adultes. Elle permet aujourd'hui la prise en charge de plus de 400 enfants par 150 professionnels dans 9 établissements du Sud Yvelines. Son but est d'accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap mental et troubles psychiques associés dans leur projet de vie en créant et en gérant les structures nécessaires à leur épanouissement social tout au long de leur vie.

Cette association souhaite regrouper ses installations sur le Parc BALF, une option ayant déjà été déposée il y a environ 1 an.

Surface	> 10 000 m <sup>2</sup>
Electricité	Max 250 kVA
Eau	Max fourreau 110

Monsieur René MEMAIN rappelle aux élus communautaires que lorsque la superficie du terrain est supérieure à 6 000m<sup>2</sup> le prix de vente est négociable.

Il ajoute que le prix des terrains est passé de 55€HT à 64€HT postérieurement à la réception du courrier de l'association (délibération du Conseil communautaire en date du 13/12/2013).

Il est donc proposée à l'assemblée délibérante de vendre ce terrain au prix de 55 €HT le m<sup>2</sup> étant précisé que tous besoins supérieurs en fluide et par rapport à ce qui est indiqué dans le cahier des charges seront pris en charge par l'acquéreur.

Ce terrain bénéficiera d'une seule entrée et sera alimenté par une énergie de 250 kVA.

Cette association souhaite s'installer en deux phases :

- la première consistera à construire des locaux leur permettant de transférer certains établissements existants :

- ✓ pour le pôle éducatif : l'IME (Institut Médico Educatif) « Le Castel » à Gazeran et le SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) « La Courte Echelle » à la Louvière à Rambouillet
- ✓ Pour le pôle « services à la personne » : le CAJ (Centre d'Activités de Jour) « La Cascade » au Bel Air, le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « Confiance » en centre-ville de Rambouillet.

- la seconde phase est envisagée dans le cadre de la stratégie de développement de l'association qui doit conduire à répondre à tout appel à projet concernant le secteur Médico-Social sur le territoire « Sud Yvelines ».

Les projets prévus sont la création d'un SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) et l'extension de places pour personnes autistes.

Monsieur René MEMAIN précise que cette association qui est accompagnée par la Région et le Département bénéficie de financements qui se répartissent dans le temps.

Monsieur Jean-Frédéric POISSON rappelle que les contacts avec cette association ont débuté avant que la communauté d'agglomération décide d'augmenter le tarif du m<sup>2</sup> des parcelles.

Compte tenu de l'objet de l'association et du démarrage des discussions, Rambouillet Territoires propose le maintien du prix initial à 55€ le m<sup>2</sup>.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines du 12 décembre 2003 créant la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014363-0004 du 29 décembre 2014 modifié portant transformation de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2015,

Vu la délibération CC1312FI08 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2013 portant modification du prix de cession des terrains du Parc d'activités Bel Air la Forêt avec une dégressivité du prix de cession au-delà de 6000m<sup>2</sup> d'acquisition de surface,

Considérant que cette surface est supérieure à 6.000 m<sup>2</sup> et que par conséquent le prix de vente au m<sup>2</sup> est négociable,

Considérant que le prix des terrains est passé de 55€HT à 64 €HT (délibération du 13/12/2013) postérieurement à la réception du courrier,

Considérant l'objet de l'association Confiance-Pierre Boulenger,

Considérant les engagements de l'aménageur sur la desserte des terrains cédés à savoir :

Surface	> 10 000 m <sup>2</sup>
Electricité	Max 250 kVA
Eau	Max fourreau 110

- Une seule entrée par parcelle (A préciser qu'il ne peut y avoir d'entrée possible sur les rues Bernard Bataille et Marcel DASSAULT).
- Protection incendie dimensionnée pour 120 m<sup>3</sup>/h

Au regard de ces éléments, cette négociation est consentie à la condition suivante :

**« Tout besoin supérieur en fluide à ces engagements sera à la charge de l'acquéreur ».**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, l'unanimité,  
1 abstention : JUTIER David**

**AUTORISE** le Président à vendre, à l'association CONFIANCE- PIERRE BOULENGER, la parcelle de terrain de l'ordre de 10 200 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée D 368 et les droits à construire qui y sont rattachés au prix de 55 € le m<sup>2</sup> HT/HC à la condition suivante « Tout besoin supérieur en fluide aux engagements précités ou susvisés sera à la charge de l'acquéreur ».

**DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour exécuter et mettre en œuvre tous les actes (promesse de vente et acte authentique de vente) concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

Monsieur Jean-Frédéric POISSON rappelle le planning des différentes réunions :

- Vice-présidents :

lundi 4 mai

lundi 8 juin

- Bureau communautaire :

lundi 11 mai

lundi 15 juin

- Conseil communautaire :

jeudi 28 mai à Clairefontaine

lundi 6 juillet à Vieille Eglise en Yvelines

Le président remercie les maires de Clairefontaine et Vieille Eglise de bien vouloir accueillir dans leur commune les deux prochaines séances du Conseil communautaire.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, monsieur Jean-Frédéric POISSON lève la séance à 20h00.